



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : Sénégal

Nom du Projet PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N ° de prêt / N ° de crédit : Crédit IDA 70550, IDA 70560

Titre de la mission : Sélection d'un cabinet de consultant pour la communication et la sensibilisation en vue de la préservation du patrimoine routier dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole (PCZA) du Nord et du Centre du Sénégal : Appui à la DGIRD

N° de référence : SN-AGEROUTE-381836-CS-QCBS

1. La République du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 317 millions en vue de couvrir le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones de production agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services de consultance pour une Préservation du patrimoine routier à travers le volet sensibilisation.
2. La Direction générale des Infrastructures routières et du Désenclavement compte dérouler, dans le cadre du projet PCZA, une campagne nationale de sensibilisation sur la mise en œuvre et le respect du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA et la formation des différents acteurs concernés par la surcharge à l'essieu. La sensibilisation portera également sur l'occupation anarchique des exutoires, des emprises de la voirie et de ses dépendances qui contribuent à la dégradation prématurée des infrastructures routières
3. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié sur UNBD Online le 31 janvier 2022 et dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.
4. Le Consultant assure, pour le compte de la Direction générale des Transports terrestres (DGTT), bénéficiaire, le recrutement d'un cabinet de consultant pour la communication et la sensibilisation en vue de la préservation du patrimoine routier dans le cadre du projet

d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole (PCZA) du Nord et du Centre du Sénégal : Appui à la DGIRD

5. Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle x Rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : mlaye@ageroute.sn ;

rndour@ageroute.sn;mmbaye@ageroute.sn

6. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience. **Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.** Les manifestations d'intérêt à soumettre par les Consultants seront évaluées en fonction des critères suivant :

- ✓ Domaines d'activités et compétences en adéquation avec la mission ;
- ✓ Nombre d'années d'expérience ;
- ✓ Qualifications et références du candidat dans des prestations similaires. Les références devront être justifiées par des attestations délivrées par des Maîtres d'Ouvrage ;
- ✓ Organisation technique et managériale (organigramme, moyens humains, moyens techniques).

Il est demandé aux candidats de fournir les informations demandées en ne dépassant pas 60 pages au maximum

7. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
8. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
9. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;
10. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi à l'adresse : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence ; Tel (221) 33 869 07 51 [Email : rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; mlaye@ageroute.sn; mmbaye@ageroute.sn

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessus (**en personne, par courrier, ou par e-mail (mlaye@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn;mmbaye@ageroute.sn)**) au plus tard le **09 novembre 2023 à 11 H 00 MN**

(GMT) avec la mention « *Sélection d'un cabinet de consultant pour la communication et la sensibilisation en vue de la préservation du patrimoine routier dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole (PCZA) du Nord et du Centre du Sénégal : Appui à la DGIRD* ».

**Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE**